

**CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT ET CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
LOZERE : QUI CROIRE ?**

**CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT ET CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
LOZERE : QUI CROIRE ?**

**Si les Assemblées Générales des
chambres consulaires, CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE et CHAMBRES
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT se
suivent, les discours y sont
diamétralement opposés, au moins**

dans un département hyper rural du sud de la France.

À la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le Président de la petite CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE redoute les effets létaux de cette nouvelle réduction drastique sur une chambre au budget déjà exsangue, un nouvel effort pouvant aller jusqu'à la suppression pure et simple de la taxe qui la finance.

La logique de Bruno Lemaire serait : si les prestations des CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE sont utiles aux entreprises, elles peuvent se financer en les facturant. Ce que les petites CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, souffrant déjà du peu de péréquation dans leur réseau et de budgets toujours en diminution, perçoivent comme une provocation.

Il reste aussi aux petites CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE rurales l'alternative de se fondre totalement dans leur réseau régional consulaire ou inter consulaire avec celui des CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT.

C'est donc l'existence même des CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE départementales qui en dépend.

À la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le même jour aussi en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, le ton est plus badin.

A l'image de celui utilisé par le président de l'APCMA lors de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 20 juin. Tout en prônant une vigilance sur le projet de loi PACTE, la présidente de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT perçoit une véritable « relation de confiance avec le gouvernement ». L'artisanat étant « le symbole de l'excellence française, un vivier de talent, un ensemble de savoirs faire unique, une source d'emplois de qualité, une force qui anime et vivifie nos territoires ».

Malgré quelques réserves, il resterait Pour la présidente de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT encore « des normes abusives et réglementations trop complexes » qui seraient sans doute passées entre les mailles du filet des ordonnances Macron.

La présidente s'adressant alors directement à l'état et aux parlementaires ravis :

« Faites l'amour à nos entreprises artisanales en leur rapportant de belles preuves de vos intentions, nous sommes en attente »

Sic !

Difficile de comprendre qu'il y ait autant de différences d'appréciation entre l'avenir à moyen terme des 2 petites chambres consulaires d'un même département.

A voir ?

CHAMBRES DE MÉTIERS : Oui à un statut renégocié Non à un statut rafistolé !

“J’ouvrirai rapidement le chantier du statut”

C’est l’engagement que le président STALTER avait pris lors de son discours de candidature à la présidence de l’APCMA. Le SNCA, en

**organisation responsable,
avait plébiscité cette
annonce puisque c'est
exactement ce que nous
demandions.**

**Dix-huit mois plus tard où en est-
on?**

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s'enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, aucun véritable travail de révision de fond du statut n'est proposé.

Il est temps de mettre un terme au rafistolage d'un statut dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est:

- alambiqué et interprétable sur bien des points,
- un frein à l'avancée des carrières des agents avec ses grilles complexes et inadéquates,
- "un miroir aux alouettes" concernant le passage en classe 3; engagement pourtant pris par les signataires du statut de 2009,
- inéquitable avec l'avancement au mérite qui est fondé sur aucun critère et sur une logique d'attribution nébuleuse,
- totalement inadapté aux enjeux de demain avec la réforme

de l'apprentissage et la loi PACTE



Dans le cadre de ses actions de défense des droits des salariés du réseau des CMA, le SNCA- CGT appelle le Président de l'APCMA à tenir ses engagements vis-à-vis de tous les personnels du réseau.

IL FAUT RENEGOCIER LE STATUT !

Nous réclamons un nouveau statut qui place les femmes et les hommes au centre des préoccupations et qui réponde aux véritables défis de demain.

[Tract refonte du statut](#)

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT ET LE
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA
COMPLICITÉ, DE LA
FAMILIARITÉ.**

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT ET LE
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA
COMPLICITÉ, DE LA
FAMILIARITÉ.**

**Après avoir médiatiquement subit au
printemps dernier la débauche financière,**

encore une fois, d'un mariage princier de nos chers voisins Britanniques, voilà que nous sommes informés, lors de l'assemblée générale de l'APCM des 19 et 20 juin 2018 de ce que nous pourrions appeler « des fiançailles » entre le représentant du gouvernement du nouveau monde à savoir Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, et notre président de l'APCMA Bernard Stalter.

Les fiançailles semblent s'être déroulées on ne peut mieux, comme le laisse sous entendre le [discours fleuve de notre Président Stalter](#). En effet, si au début le ton est encore un peu froid et distant, au fur et à mesure que notre président avance dans son discours, le ton change. D'un « Monsieur le Ministre » nous passons à un « cher Bruno », pour enfin finir sur un tutoiement teinté d'affection qui laisse présager un beau mariage, de raison bien sûr, entre les deux partenaires et cela au plus vite. Si ce discours avait été encore un peu plus long, il y a fort à parier, que notre président se serait laissé aller, comme dans l'intimité des après réunions, à un petit « mon Nono » qui nous aurais confirmé que ces deux là s'entendent à merveille !

Sur le fond maintenant, si l'on regarde de plus près le contrat de mariage, le ciel s'assombrit quelque peu sur les personnels des CMA.

UNE ADHESION ENTHOUSIASTE

L'APCMA adhère totalement aux réformes de l'état et annonce qu'elle est même capable d'aller plus loin en apportant des idées nouvelles qui ne peuvent qu'aller dans le sens recherché de ce gouvernement, à savoir « rentabilité et rigueur budgétaire ».

L'APCMA n'est pas « une voix revendicative ni contestataire ». C'est vrai qu'elle ne bataille pas beaucoup pour nous obtenir une augmentation significative de l'indice de la valeur du point. Qu'il est mignon leur numéro de duettiste se rejetant la responsabilité du blocage, depuis bientôt 8 ans maintenant, de cette situation. En fait à y regarder de plus près, ce n'est là qu'une petite querelle de jeune couple, qui ne dure pas plus longtemps que le fait d'en parler. Il est vrai que ceux qui subissent cette stagnation du montant de « l'argent de poche généreusement attribué par les futurs mariés » ne grondent pas beaucoup sous leurs balcons.

ON NE TROUVE PAS D'ARGENT POUR REVALORISER, ON EN TROUVERA POUR LICENCIER !

L'APCMA en est déjà à discuter des modalités du financement de la suppression, au niveau national, de 300 postes (enregistrement des contrats) + 300 autres postes (SPI) soit un total de 600 suppressions de postes sur l'ensemble du réseau. Si la fiancée évoque les trois années d'indemnités chômage de ses 600 collaborateurs, le fiancé ne manquera pas de mettre dans le panier de la future mariée la compensation financière en échange d'une rigueur financière toujours plus accrue.

Quand au projet de loi PACTE, alors là, la future mariée n'hésite pas à vanter ses atouts en réitérant, encore une fois, que son réseau à un besoin urgent de 700 000 personnes (rien de moins que cela !) pour répondre à ses offres d'emplois. Autrement dit, par notre président, c'est peut être même les 0.3% de croissance manquante pour 2018. Autant dire que notre réseau est la source potentielle, voire principale, en matière d'emplois et que... « 'y a plus qu'à ! » ... Ce n'est pas sans nous rappeler le pin's à « un million d'emplois », promis par le président du Medef sous le quinquennat du président Hollande. Si ce n'est, malheureusement, tous les avantages cédés au patronat par le président Hollande en échange de ce million d'emplois, on en rigolerait encore !

LA COMEDIE DU FAUX RAPPORT DE FORCES

On notera au passage un « léger » reproche du président ou dirons nous, une bouderie envers le gouvernement, sur le fait que celui-ci ne laisse que trop de place aux « start-up » ayant une mentalité, je cite, de « profit accrue et rapide », ce qui sous entend que cela, oh grand dieu !, n'a jamais été le cas du moindre artisan, cela se saurait...

La fiancée, ne faisant pas encore partie du nouveau monde, tente de préserver ses prérogatives notamment dans le domaine du Répertoire des Métiers ainsi que sur le Centre de Formalités des Entreprises. Rajouté à la fin de l'obligation du SPI, l'APCMA se voit peut-être ..., vider de sa substance nourricière (SPI, RM/CFE). Effectivement, il y a lieu de s'inquiéter très sérieusement de cette affaire.

Puis, vient le passage de ces artisans si différents des patrons des grandes entreprises du CAC 40, avides de

parachutes dorées et si méprisant envers l'apprentissage « mes enfants n'ont pas eu besoin de s'orienter vers l'apprentissage car ils étaient brillants ». L'expérience nous a montré que les « petits patrons » se comportaient malheureusement, trop souvent, de la même façon que les grands et qu'il y avait pléthore d'exploitations de jeunes apprentis dans le milieu artisanal à des fins vénales, mais ça l'APCMA n'est pas encore prête pour en évoquer ne serait ce que le début d'un soupçon.

RENOVER ? CHICHE !

Enfin, arrive le chapitre ou le président Stalter demande la création d'un fond pour aider les entreprises artisanales à rentrer dans le troisième millénaire, celui du numérique, sans oublier ses collaborateurs (tiens...il parle peut être de son personnel ?...ah non toujours pas...), pour les accompagner dans leurs missions.

Mais le président Stalter se devait, comme il s'y était engagé pendant les élections, de terminer par une note, sur la nécessité de rénover notre statut. C'est là et seulement là que le SNCA-CGT le rejoint. Par contre, pour le reste, qu'il ne compte pas sur nous pour beurrer les toasts le jour des noces avec le gouvernement.

Pour lire l'édifiant discours du Président STALTER, c'est par ici :

[Le discours du Président de l'APCMA](#)

**« La liberté de choisir son avenir professionnel » ?
Vraiment ?**

« La liberté de choisir son avenir professionnel »

Tel est l'intitulé du projet de loi réformant la formation professionnelle. Titre trompeur car en fait c'est l'entreprise qui est au cœur du dispositif ! La formation professionnelle et ses actions doivent répondre à une employabilité immédiate et donc répondre aux besoins de l'entreprise. Des formations courtes axées essentiellement sur des compétences professionnelles sont privilégiées. Le congé individuel de formation (CIF) disparaît au profit de formations monnayables par le compte personnel de formation.

Pour cela, sont réformés :

- Le marché de la formation
- Le système de certification professionnelle
- La gouvernance et les organismes paritaires

Avec en suspens la question cruciale : quelle est la définition de l'action de formation ?

Les salariés des CMA et des organismes gestionnaires privés de CFA sont inquiets !

Pour les CMA, aucune garantie à long terme sur la pérennité des chambres consulaires :

- de nombreux services se feront en ligne par les usagers
- les Centres de formation d'apprentis gérés par les CMA vont ils migrer vers des structures associatives
- les CMA ne vont-elles pas être amputées petit à petit de leurs compétences pour disparaître dans quelques années ?

—

Actuellement, les organismes gestionnaires de CFA sont essentiellement des associations, des fondations, des chambres consulaires (CMA et CCI), des chambres d'agriculture.

Ils forment des apprentis mais proposent aussi des actions de formation en contrat de professionnalisation, en formation continue. Sont préparés des diplômes, des titres professionnels.

La réforme de la formation professionnelle dont l'apprentissage va bouleverser l'organisation, les financements, les repères.

Les CFA seront rémunérés au contrat dont le coût est fixé par la branche professionnelle. L'apprenti doit pouvoir intégrer un CFA à tout moment de l'année et la durée de son contrat être adapté à ses besoins. L'évaluation en CCF est de mise et les modalités de délivrance des diplômes et titres professionnels seront revus.

La région n'organise plus l'apprentissage sur son territoire mais financera uniquement les investissements.

A partir de **janvier 2019**, tout CFA existant doit être certifié pour poursuivre les formations en apprentissage.

A partir de janvier 2020, tout nouveau CFA sera déclaré organisme de formation et obtenir une certification pour ouvrir des formations pour les apprentis.

Quel sera le statut des CFA créés antérieurement ? Quelle qualification sera attribuée aux organismes qui les gèrent ? Deviendront-ils eux aussi organismes de formation ? Les personnels seront-ils gérés conformément à la convention collective nationale des organismes de formation ?

En 2014, le SNCA-CGT s'est battu pour que les salariés des organismes gestionnaires de CFA ne soient pas intégrés dans le champ d'application de cette convention car le métier de formateur n'est pas reconnu et valorisé. Les accords d'entreprise reconnaissant et valorisant le métier de formateur résisteront ils face à la concurrence et aux pressions financières ?

Cette réforme va impacter de plein fouet le panorama de la formation. Des organismes vont disparaître, d'autres se créer. Des branches professionnelles peuvent fusionner.

Toute réforme, qu'elle passe démocratiquement par le débat parlementaire ou brutalement par le jeu des ordonnances, est

UN CADRE. Dans le cadre du périmètre de la loi. Il y a encore des marges de manœuvres, des amendements sont toujours possibles, avant la publication des décrets d'applications. Le rapport de force est donc fondamental. Le travail des organisations syndicales, la mobilisation des travailleurs, des salariés, des agents de l'état, est donc essentielle avant, mais aussi après le vote de lois.

Le SNCA-CGT est vigilant et suit avec attention l'évolution de la réforme. Les Délégués syndicaux et les représentants du personnel doivent être prêts pour négocier car cette réforme va impacter profondément les conditions de travail des personnels de notre champ.

LE PROJET DE LOI PACTE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le projet de loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transmission des Entreprises porte des propositions autour de 6 thématiques favorisant la mise en concurrence des travailleurs dans l'entreprise. Voir en pièce jointe la présentation du projet de loi.

Un chapitre est consacré aux privatisations de l'Aéroports de Paris (ADP), d'Engie ou encore La Française des Jeux. Dégradation des conditions de travail, baisse des effectifs et autres conséquences néfastes sont programmés.

CAC 40 : de records en records pour les dividendes versés aux actionnaires

Source rapport Oxfam, article de *l'Humanité* du 14 mai 2018 : « Les actionnaires du CAC 40 réalisent le casse du siècle ».

Ce projet vient aussi compléter, sur le versant de l'entreprise, la loi travail et les ordonnances.

Il pose également **les premiers jalons pour la démolition annoncée de nos systèmes de retraite** car il vise à développer des produits financiers d'épargne retraite en incitant les entreprises à proposer aux salarié-e-s ces produits d'épargne salariale moyennant une baisse de leurs contributions patronales.

Depuis plusieurs jours, les médias se sont emparés de ce sujet à leur façon, avec un manque d'objectivité pour nombre d'entre eux, se limitant à répandre les propos de la majorité gouvernementale, préparant ainsi les consciences au changement régressif.

Nous devons porter à la connaissance du plus grand nombre les propositions de la CGT pour améliorer la démocratie dans l'entreprise et la représentation des salarié-e-s.

Pour ce faire, il faut s'informer sur le contenu du projet et ses conséquences, de connaître le projet alternatif de la CGT.

Afin de connaître mieux ce projet et le combattre, en débattre dans les entreprises, voici quelques éléments d'information :

[Le projet alternatif de la CGT \(Livret CGT\)](#)

[4 pages sur la suppression du Forfait Social](#)

Fiche sur les dividendes record versés aux actionnaires

La déclaration CGT à la Commission Nationale de la Négociation Collective

Ce projet a été présenté au conseil des ministres le 18 juin et devrait être débattu au parlement en septembre prochain selon le calendrier gouvernemental.